

car là où c'est réellement nécessaire d'avoir des vacances plus longues, les industries, les employeurs, après entente avec les employés, dans le cadre des syndicats ouvriers, des conventions collectives, allongent cette période de deux semaines selon leurs besoins.

Voici pour quelles raisons j'ai cru bon, tout en considérant la nécessité de veiller aux loisirs de nos employés dans l'industrie, que cette mesure soit laissée à l'entreprise privée, aux conventions collectives et ne pas faire l'objet, pour le moment, d'une loi du Parlement.

[Traduction]

M. Knowles: Le député me permettrait-il une question? Ai-je raison de croire que la loi prévoyant deux semaines de congé payé n'entre pas en conflit avec le régime de la libre négociation collective, tandis que ce serait le cas d'une loi exigeant trois semaines de congé?

[Français]

M. LeBlanc (Rimouski): Monsieur le président, je ne sais pas si je me suis exprimé avec assez de clarté pour être compris, mais ce que j'ai voulu dire, encore une fois, c'est que le gouvernement établit un minimum de deux semaines pour protéger le petit employé qui ne peut faire partie d'un syndicat, qui manque alors de protection. Alors, le gouvernement établit un minimum afin de ne pas déséquilibrer son économie, et il laisse l'entreprise privée libre. Quand je parle d'entreprise privée, je pense à l'employeur comme aux employés qui peuvent dialoguer entre eux. Je veux dire que dans le cadre des conventions collectives, les employeurs et les employés peuvent dialoguer entre eux et établir les périodes de vacances qui, selon eux, peuvent être accordées aux employés. On laisse cette initiative aux employeurs et aux employés, et je pense que c'est l'esprit de la législation du Code du travail. Je pense que c'est dans cet esprit-là que le Code du travail a été adopté, il n'y a pas très longtemps, dans cette enceinte.

[Traduction]

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai qu'une ou deux minutes pour exposer mes vues, car je me rends compte que d'autres députés désirent aussi parler de cette importante mesure. Je dois avouer qu'en premier lieu j'espérais que les mesures dont nous sommes saisis s'appliqueraient aussi aux membres du Parlement. Ce serait agréable de pouvoir compter sur au moins trois semaines de congé, qui nous permettraient de nous remettre des vicissitudes et des exigences de nos charges en cette enceinte et d'ailleurs.

[M. LeBlanc.]

J'ajoute qu'il m'est impossible d'appuyer le point de vue du député de Rimouski, qui a affirmé que le moment n'est pas encore venu d'aller plus loin dans ce domaine législatif et qu'il nous faut nous assurer qu'on appliquera des normes minimums en matière de vacances à l'intention, notamment, des gens qui appartiennent au monde ouvrier et qui ont vraisemblablement besoin de congé plus que les autres personnes.

Nous savons tous, à la Chambre ou ailleurs, que la vie de famille n'est plus ce qu'elle était, trop de facteurs viennent l'influencer, et nous voyons se créer une société où les membres d'une même famille n'ont souvent guère l'occasion de se réunir à cause de leurs obligations professionnelles ou autres. On pourrait même dire que très souvent les membres d'une même famille ne se connaissent pas très bien. Ils n'ont pas les contacts quotidiens nécessaires à cimenter les liens familiaux.

• (5.40 p.m.)

Il est aussi vrai par ailleurs que les tensions créées par leur vie professionnelle empêchent souvent les gens de se reposer et de se recréer, comme ils le devraient, en fin de semaine avant de reprendre leurs activités. Je crois qu'il est nécessaire aujourd'hui de prendre plus des deux semaines de vacances, qui sont généralement considérées comme un minimum. Les membres des professions libérales et ceux qui jouissent d'une certaine indépendance dans le monde des affaires ne se contentent d'ailleurs pas de deux semaines. Dans tous les secteurs de la société il est courant de voir des gens exerçant des professions libérales prendre jusqu'à deux mois de vacances. Ils estiment en avoir besoin et les trouvent justifiées. Je connais des médecins, des avocats, et même certains de mes collègues du ministère qui prennent chaque année deux mois de vacances.

Nous parlons à l'heure actuelle de personnes qui ne sont pas à leur compte, qui ne sont même pas membres d'un groupe professionnel et à qui on accorde dans la plupart des cas deux semaines au minimum. Il importe, je pense, de modifier le Code du travail pour qu'il stipule au moins trois semaines. Il n'est peut-être pas possible de le faire cet après-midi, mais j'espère que le gouvernement étudiera sérieusement la question.

Je ne saurais toutefois confirmer mon appui au projet de loi sans y ajouter un mot d'avertissement. Je crois que nous devons de plus en plus faire face à un problème que le bill nous fait seulement soupçonner: la redéfinition du travail et des loisirs. Des sociologues prédisent sans hésiter qu'à la fin du siècle les vacances ordinaires dureront huit semaines. Certains d'entre nous y songeront avec plaisir,